

Avis d'attribution Consultation 15/2024

Acquisition de matériel informatique, d'accessoires, fournitures et logiciels informatiques au profit des laboratoires de recherche.

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 et l'article 82 alinéa 5 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public, l'Ecole Nationale Polytechnique informe l'ensemble des soumissionnaires de la consultation 15/2024 qu'à l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères prévus dans la consultation, les résultats sont comme suit :



N° lot	Désignation du lot	Soumissionnaire retenu	Montant de l'offre en DA TTC
1	Consumable LRE	ART CEDAP	35 700,00
2	Fourniture LRE	Infructueux	
3	Fourniture LRS	NIHAD Informatique	641 648,00
4	Logiciel LRS	Infructueux aucune offre n'a été admise techniquement	
5	Matériel Informatique LRS		
6	Renouvellement des équipements informatiques LCP	NIHAD Informatique	529 074,00
7	Matériel informatique et logiciels - Incubateur	Infructueux aucune offre n'a été admise techniquement	
8	Consommable (LSTE)	ART CEDAP	2 380,00
9	Micro-ordinateur de bureau (LSTE)	NIHAD Informatique	141 610,00
10	Station de calcul (LGSDS)	Annulé : l'offre retenue dépasse le budget	
11	Fournitures LGSDS	Annulé : l'offre retenue dépasse le budget	
12	Matériel informatique LSGM	Annulé : l'offre retenue dépasse le budget	
13	Consommable informatique LSGM	ART CEDAP	12 971,00
14	Fourniture, installation, configuration et paramétrage d'une solution de CFAO (LGMD)	Infructueux, aucune offre n'a été reçue pour ce lot	
15	Matériel et consommable informatique LSFA	Annulé : l'offre retenue dépasse le budget	
16	LDCCP	Annulé : l'offre retenue dépasse le budget	

Les soumissionnaires peuvent se rapprocher auprès des services de l'Ecole, au plus tard trois(3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.